

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 4/2025

le 19 mars 2025

Réponse au postulat de Mme Viviane Huber (LTDPL) « Des casiers pour éviter des vols »

10.03.02-2502-Preavis-04-Reponse-postulat-Huber-Casiers.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de répondre au postulat de Mme Viviane Huber (LTDPL) « Des casiers pour éviter des vols », renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 23 mars 2022.

2. Préambule

Le postulat demande à la Municipalité de mettre en place des casiers verrouillables au bain des Dames et au bain des Hommes, afin de permettre aux baigneurs et autres usagers de sécuriser leurs affaires lors de la pratique de leur activité lacustre (nage, stand-up paddle, etc.). Par ailleurs, le postulat propose également d'étudier la possibilité de prévoir des casiers connectés avec prises USB à l'intérieur ou déverrouillables à distance.

3. Rapport

A la suite du dépôt du postulat et du rapport de la commission de prise en considération, la Municipalité a décidé, dans le courant du printemps 2023, de mettre en place à titre d'essai dix casiers tel que demandé par le postulat, en convertissant à cet effet une des cabines de change du bain des Dames (cf. communication municipale N° 10/2023 du 22 mars 2023).

Lesdits casiers peuvent être verrouillés par l'utilisateur qui doit, pour ce faire, prévoir et mettre en place un cadenas personnel. Un règlement ad hoc affiché sur place mentionne notamment qu'il n'est pas autorisé de conserver un casier occupé plus de 24 heures consécutives.

A l'issue de deux saisons estivales d'utilisation (2023 et 2024), la Municipalité constate que l'usage de ces casiers reste limité. Ceux-ci ne sont utilisés que marginalement, la grande majorité des usagers n'estimant manifestement pas utile ou nécessaire de verrouiller leurs affaires lors de leur baignade.

En conséquence, la Municipalité propose de maintenir les casiers existants et n'estime pas nécessaire de prévoir des casiers supplémentaires au bain des Hommes ou sur d'autres sites de baignade du territoire communal. Par ailleurs, la



Casiers et règlement mis en place aux bains des Dames



Municipalité n'a pas connaissance d'un phénomène d'importance de vols d'effets personnels aux abords des sites de baignade qui justifierait un déploiement plus important de telles installations. Les statistiques transmises par l'ASR sur les secteurs concernés (plage de la Maladaire, bain des Dames, bain des Hommes, port, quai et jardin Roussy) à ce sujet font état de 5 vols déclarés en 2023 et seulement 2 en 2024.

S'agissant des coûts, outre l'entretien et les prestations effectuées par le personnel communal pour leur mise en place, le coût de fourniture des casiers au bain des Dames s'est monté à Fr. 1'936.45 TTC, financé par voie budgétaire en 2023 (compte 430.3113.00 « Achats de mobilier urbain »).

Finalement, la mise en place de casiers « connectés » avec prises USB ou autres équipements électroniques n'apparaît pas non plus nécessaire aux yeux de la Municipalité. Cela nécessiterait notamment de prévoir une alimentation électrique et une installation plus conséquente, qui serait nettement plus coûteuse et qui ne semble pas être indispensable.

4. Développement durable

4.1. Social

La mise en place de dix casiers au bain des Dames a permis à certains usagers l'estimant nécessaire de pouvoir sécuriser leurs affaires, améliorant ainsi le Bain des Dames, lieu jouant un rôle social important toute l'année.

4.2. Economique

Aucune conséquence économique notable n'est à relever.

4.3. Environnement

Aucune conséquence sur l'environnement n'est à relever.

5. Conclusion

Nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 4/2025,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

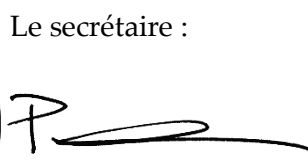
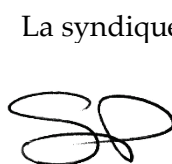
décide :

- de prendre acte que le présent préavis répond au postulat de Mme V. Huber (LTPDL) « Des casiers pour éviter des vols »

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



Sandra Pasquier

Pierre-A. Dupertuis

Annexes : postulat de Mme V. Huber et rapport de commission

Déléguée municipale : Mme Elise Kaiser

Adopté par la Municipalité le 10 février 2025



Postulat - Des casiers pour éviter des vols

Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,



Cet été, nous avons tous pu remarquer qu'il y avait eu pas mal de vols au bord du lac. Les personnes se baignent, nagent, font du paddle et découvrent à leur sortie de bain que leurs biens ont disparu... Porte-monnaie, téléphone portable, habits, etc.

Afin de palier à ce problème, j'aimerais que l'on puisse proposer aux baigneurs des casiers à cadenas personnels.

Et si le budget devait le permettre des casiers plus sophistiqués, réinitialisables à distance, électroniques/connectés avec panneaux solaires et prises USB à l'intérieur.

Casiers qui devraient évidemment être libérés en fin de journée.

Nous pourrions en mettre une série sous le couvert du Bain des Hommes et une série sous un avant-toit d'une cabine au Bain des Dames.

Je demande que vous souteniez ce postulat afin de pouvoir garantir plus de quiétude à nos Boélands lors de leurs moments de détente.

Viviane Huber, pour le « groupe » La Tour-de-Peilz Libre

Yan Boulben Isabel Prata Marc Wüthrich

Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le postulat de Mme Viviane Huber (LTDPL) concernant « Des casiers pour éviter des vols »

Au Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner l'objet cité en titre s'est réunie le jeudi 20 janvier 2022 à 19h30 en salle 2 de la maison de commune. Elle était composée de :

Mesdames	Bernadette Menétrey (PLR)
	Gabrielle Heller (LV)
	Maria Luceron (LCIVL)
	Viviane Huber (LTDPL)
Messieurs	Jimmy Suro (PS), président rapporteur
	Denis Champier (PLR)
	Florian Abbet (LV)
	Guillaume Jung (UDC)

La parité est parfaitement respectée lors de cette commission.

Objet de la commission :

La commission s'est réunie afin de débattre, proposer des idées et voter sur l'intérêt et la possibilité de renvoyer ce postulat à la municipalité afin qu'elle puisse monter un projet répondant à cette requête, visant à sécuriser des objets personnels près des zones de baignade de La Tour-De-Peilz pour les Boélands et tout autre visiteur de passage sur nos rives. Cette demande concerne principalement les Bains des Dames et des Hommes.

Intervenants extérieurs :

Nous remercions notre municipale madame Elise Kaiser, chargé de l'urbanisme et travaux publics, ainsi que monsieur Hervé Richoz, responsable à la voirie de LTDP présent lors de cette commission avant nos débats et notre vote, afin de répondre à nos questions et interrogations

Détail du postulat :

Madame Viviane Huber (LTDPL) a déposé un postulat au conseil communal du 8 décembre 2021 qui a été accepté par votation du conseil communal, une commission a donc été prévue le jeudi 20 janvier 2022 à 19h30.

Selon le postulat, plusieurs vols auraient été signalés au bord du lac, des effets personnels auraient été dérobés pendant la baignade ou la sortie en paddle.

Madame la conseillère Viviane Huber propose d'installer des casiers à cadenas personnels pour y stocker vêtements et objets personnels. Le type de casier n'était pas précisé dans le postulat mais une photo accompagnait celui-ci.

Questions-réponses et échanges d'idées sur le postulat :

Nous avons effectué un tour de table de tous les commissaires après la présentation du postulat par madame Viviane Huber. Chacuns(es) a pu exprimer ses idées, ses questions, ses remarques, rebondir sur les arguments de chacun(es) des orateurs afin d'affiner la réflexion et les détails du projet avant le vote final.

Voici les idées et remarques pertinentes des commissaires et intervenants lors de notre séance :

- Il fut demandé à madame Huber si son premier argument sur les multiples vols était appuyé sur des statistiques de l'ASR.
- Elle répond qu'il s'agit d'un retour de la population en réseautage et sur le groupe Facebook des Boélands. Les commissaires ont demandé à madame Huber de fournir, si possible, un retour de l'ASR sur ces chiffres de plaintes déposés pour vols aux Bains des Dames de La Tour-de-Peilz.
- Un commissaire a fait remarquer que ce postulat rejoignait de multiples postulats ou motions déposés par son groupe concernant les multiples incivilités à La Tour-de-Peilz. Il s'étonne que ce postulat « sécuritaire » soit passé un peu mieux que les siens et puisse être débattu en commission.
- Il fut demandé si ce type d'installation était à la charge de la commune. Certainement, selon les intervenants de l'urbanisme.
- La question du budget alloué à ces casiers, de la taille de ceux-ci, de l'emplacement de leur installation et du nombre à installer fut au centre des débats. Aucuns exemples d'autres communes Vaudoises ayant procédé à ce type précis de service aux citoyens n'a été exprimé. Le système de casier des « Bains Payes » de Vevey est un point de comparaison mais les casiers sont comme à la piscine et dans un espace bétonné et surveillé par les utilisateurs de cet espace au quotidien. Monsieur Richot avait fait des recherches en amont de notre séance afin de proposer différents types de tailles et combinaisons de casiers.
- La taille du casier fut débattue et en conclusion, nous pensons que des « petits casiers » seraient plus simple à intégrer aux espaces du bord du lac sans qu'ils soient visuellement omniprésent, par rapport, par exemple à des casiers de piscines.
- Des petits casiers seraient moins onéreux à la pièce, il serait donc possible d'en mettre un nombre conséquent afin de ne pas limiter leur utilisation à seulement quelques citoyens. Le bain des dames est prisé en période estivale par au moins 200 à 300 personnes les jours de belle affluence.
- De plus des mini-casiers permettraient à l'utilisateur de n'y laisser que de petits objets vitaux comme des clés, le téléphone portable, des papiers d'identité ou de l'argent ; ce qui en principe, à part oubli involontaire, éviterai le « squattage » nocturne par des utilisateurs.
- Il devrait être mis en place un règlement affiché dictant les règles de la voirie quant à l'utilisation de ces casiers (en français, anglais et allemand). La responsabilité du suivi et de l'encadrement après installation serait faite par la voirie de La Tour-de-Peilz lors de leurs passages d'assainissement des espaces.
- Il fut aussi posé la question sur le droit juridique à ouvrir un casier qui serait pris par un utilisateur sur une trop longue période par rapport aux droits du règlement. Cette question devait être posée à l'ASR. En cas de vol après effraction du casier, il fut relevé que les assurances RC individuelle des utilisateurs devaient couvrir ces possibles brigandages.

- Pour l'emplacement d'installation, il fut proposé d'installer ces casiers près de la buvette du port sous la responsabilité du tenancier. Jugé compliqué, ceux-ci pourraient être bien implanté près des cabines de change du Bain des Dames. En effet, ceux-ci seraient incorporés à un espace déjà existant au service des citoyens et visuellement au centre du passage, ce qui devrait décourager une tentative de brigandage en pleine journée. Cet emplacement ne serait pas unique en cas de réussite du projet initiale, d'autre casiers pourraient ainsi être installer par la suite aux Bains des Hommes ou au Port.
- Le choix de la couleur des « petits casiers » a été discuté, ils devront être le plus sobre et discret possible, ou « rouge et blanc » aux couleurs de notre commune. Le cadenas de fermeture serait individuel et personnel.

Conclusion et votation :

En conclusion et à la suite de son vote, c'est par **quatre voix contre trois** (madame Huber, n'a pu voter car son groupe LTDPL n'est pas considéré comme groupe représentatif en taille pour le vote aux commissions) que la commission vous recommande, Mesdames, Messieurs, Chères et Chers collègues, d'accepter la prise en considération de ce postulat et d'accepter son renvoi à la Municipalité.

La Tour-de-Peilz, le 29 janvier 2022

Pour la commission, le président rapporteur

Jimmy Suro